

## VALORISATION D'ACQUIS ET D'EXPERIENCE (VAE) POUR LES COURS GENERAUX.

### CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLOMES (Belgique ou étranger).

L'AG Sport peut accorder d'éventuelles dispenses totales ou partielles en fonction de nombreux cas ou situations.

Ces dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes étrangers, ...

Dans le cadre des cours généraux ADEPS, seuls des diplômes, brevets, certifications de formations spécifiques, en rapport étroit avec ces cours généraux, entreront en ligne de compte pour une VAE.

Ces dispenses ne sont pas automatiques et chaque situation est examinée minutieusement et comme étant une situation unique.

Ces éléments s'inscrivent dans le processus de Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE) et/ou de formation. Il s'agit de la même stratégie que celle utilisée dans l'évaluation des acquis d'apprentissage.

Au sein de ce document vous trouverez :

- La procédure de construction d'un dossier VAE à introduire auprès de l'AG Sport ;
- Les dispenses possibles pour les Bacheliers et Masters en Education Physique
- La situation des Bacheliers et Masters en Education Physique ;
- Les dispenses possibles pour les personnes de Niveau 2 (les personnes ayant réussi/validé les Cours Généraux N2).
- Les dispenses possibles pour les personnes de Niveau 3 (les personnes ayant réussi/validé les Cours Généraux N3).
- Les dispenses possibles pour les personnes qui ont été ajournées pour la formation Moniteur Sportif Initiateur / Educateur (Cours Généraux ADEPS).
- Les dispenses possibles pour les personnes qui ont suivi une formation à vocation sécuritaire (secourisme,...).
- Les dispenses possibles pour les personnes qui ont suivi une formation à vocation managériale (Dirigeant sportif de club, de Dirigeant Sportif de Fédération, de Gestionnaire d'Infrastructures sportives).
- Les dispenses possibles pour les personnes qui ont suivi et réussi une formation type « cours généraux » via Sport Vlaanderen (ex Bloso).
- Les dispenses possibles pour les personnes qui ont échoué aux évaluations CG ADEPS (MSIn ; MSEd ; MSTrain.).
- Un exemple d'une demande officielle de VAE à introduire auprès de l'AG Sport.

## 1 Dossier administratif à construire si pas de dispense automatique

Un document type et normalisé afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme est téléchargeable sur le site [www.sport-adepts.be](http://www.sport-adepts.be) rubrique « Formation Moniteur ».

Seul ce document type fait foi pour une demande de dispenses totales ou partielles. L'envoi de tout autre document ou si celui-ci n'est pas adéquatement complété ne pourra permettre une analyse du dossier de demande par l'AG Sport.

### 1.1 Lettre ou mail de motivation et coordonnées

Une lettre ou un mail de motivation, contenant les coordonnées personnelles doit être transmis par le demandeur à l'AG Sport :

- Nom - prénom - adresse en Belgique (à l'étranger si son adresse est encore effective...)
- Lieu et date de naissance
- Tél/Gsm/Fax/Mail

### 1.2 Niveau(x), Thématique(s), module(s)

Le(s) niveau(x), la (les) thématique(s) et/ou le (les) module(s) pour lesquels la (les) dispense(s) ou l'équivalence est (sont) demandée(s) **doivent figurer explicitement sur la demande.**

### 1.3 Documents officiels

Seront envoyés, les brevets, diplômes,... ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.

Des copies certifiées conformes de ces brevets et diplômes peuvent être demandées.

Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction certifiée en français des documents.

***Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.***

### 1.4 Expérience professionnelle

Au sein de sa lettre de candidature, le demandeur peut présenter un dossier relatant son expérience professionnelle (emplois et stages, formations complémentaires et continuées,...) si cela se réfère aux thématiques et modules abordés dans le cadre des cours généraux.

## 1.5 Contenu des formations suivies et résultats

Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies. Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues,.... Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.

Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin d'aider l'AG Sport à se forger une opinion objective, en vue d'octroyer ou non des dispenses partielles ou totales et, in fine, une potentielle équivalence.

## 1.6 Etude du dossier personnel

Toute personne qui a obtenu un diplôme en Belgique ou à l'étranger peut solliciter une demande d'équivalence de diplôme.

Ce dossier complet permettra à l'AG Sport d'émettre des remarques et des avis en toute connaissance de cause.

Tout document non conforme ou incomplet ne pourra permettre une analyse du dossier de demande de dispense par l'AG Sport. Le dossier sera dès lors considéré comme non valable.

Toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

## 1.7 Procédures administratives (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

Toutes les informations utiles se trouvent sur le site [www.sport-adepts.be](http://www.sport-adepts.be) rubrique « Formation Moniteur ». Des documents téléchargeables sont accessibles.

Le dossier du demandeur doit être conçu en version électronique téléchargeable et imprimable.

Un envoi par mail est opéré auprès du service compétent de l'AG Sport [adepts.coursgeneraux@cfwb.be](mailto:adepts.coursgeneraux@cfwb.be) avec, en annexe, le scan des différents documents.

Ceux-ci peuvent-être envoyés, le cas échéant, par simple courrier.

Fédération Wallonie Bruxelles  
Administration Générale du Sport - Direction : "Vie fédérale"  
Service : Formation des cadres sportifs  
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles  
Personne de contact : Monsieur Valéry GERARD

Il est important d'envoyer le dossier de demande de VAE dans les délais impartis. En effet, aucune demande de dispense ne sera traitée, ne sera prise en compte endéans **15 jours ouvrables avant une édition d'évaluation.**

## 2 Dispenses possibles pour les Bacheliers et Masters en Education Physique

### 2.1 *Moniteur Sportif Initiateur (MSIn.).*

Pour toute personne disposant d'un diplôme de bachelier (régent) en Education Physique ou en Masters (Licencié) en Sciences de la Motricité (Education Physique) à finalité didactique et pédagogique est dispensée des thématiques 2 et 3 du niveau de qualification *Moniteur Sportif Initiateur (MSIn.)*.

**Dispenses octroyées :**

#### Thématique 2 : Didactique et Méthodologie

- Module 1 : Apprentissage et contenus en fonction de l'âge (4 h)
- Module 2 : Ma séance / mon intervention (3 h)

#### Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

- Module 1 : Un support à l'activité physique : la «machine humaine» (3 h)
- Module 2 : Recommandations de base pour une bonne pratique (1 h)
- Module 3 : La motivation, l'apprentissage et le jeu (2 h)

**Concrètement : comment faire pour être dispensé automatiquement ? :**

Le dossier du demandeur doit être conçu en version informatique téléchargeable et imprimable.

Un envoi par mail ([adeps.coursgeneraux@cfwb.be](mailto:adeps.coursgeneraux@cfwb.be)) est opéré auprès de personne responsable des formations de cadres de l'AG Sport avec, en annexe, le scan des différents documents.

**Concrètement : comment faire pour être dispensé pour d'autres modules/thématiques :**

Pour être dispensée des modules de cours de la thématique 1 (Cadre institutionnel et législatif) et/ou la thématique 4 (Aspects sécuritaires) et/ou de la thématique 5 (Ethique et déontologie), toute personne disposant d'un diplôme de bachelier (régent) en Education Physique ou en Masters (Licencié) en Sciences de la Motricité (Education Physique) à finalité didactique et pédagogique doit faire sa demande de VAE en suivant la procédure communiquée au point 1.

De plus, toute personne qui est en cours de cursus en Haute Ecole ou à l'Université doit faire sa demande de VAE en suivant la procédure communiquée au point 1.

## 2.2 Moniteur Sportif Educateur (MSEd.).

Les titulaires d'un diplôme Masters Education Physique à finalité « Entraînement » sont dispensés des cours généraux *Moniteur Sportif Educateur (MSEd)*.

Pour toute personne disposant d'un diplôme de bachelier (régent) en Education Physique ou en Masters (Licencié) en Sciences de la Motricité (Education Physique) à finalité didactique et pédagogique est dispensée des thématiques 2 et 3 du niveau de qualification *Moniteur Sportif Educateur (MSEd)*.

**Dispenses octroyées :**

### Thématique 2 : Didactique et Méthodologie

- Module 1 : Introduction à l'évaluation des facteurs de la performance (2 h)
- Module 2 : Principes méthodo. du perfectionnement et de l'entraînement sportif (4 h)

### Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

- Module 1 : Définition des facteurs de la performance sportive (2 h)
- Module 3 : La "machine humaine" à l'effort (5 h)
- Module 4 : Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif (3 h)
- Module 5 : Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive (4 h)

### Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs

- Module 2 : Prévention des blessures du geste sportif (5 h)

**Concrètement : comment faire pour être dispensé automatiquement ? :**

Le dossier du demandeur doit être conçu en version informatique téléchargeable et imprimable.

Un envoi par mail ([adeps.coursgeneraux@cfwb.be](mailto:adeps.coursgeneraux@cfwb.be)) est opéré auprès de personne responsable des formations de cadres de l'AG Sport avec, en annexe, le scan des différents documents.

**Concrètement : comment faire pour être dispensé pour d'autres modules/thématiques :**

Pour être dispensée d'autres modules de cours, toute personne disposant d'un diplôme de bachelier (régent) en Education Physique ou en Masters (Licencié) en Sciences de la Motricité (Education Physique) à finalité didactique et pédagogique doit faire sa demande de VAE en suivant la procédure communiquée au point 1.

De plus, toute personne qui est en cours de cursus en Haute Ecole ou à l'Université doit faire sa demande de VAE en suivant la procédure communiquée au point 1.

### 2.3 *Moniteur Sportif Entraîneur (MSEnt.).*

Les titulaires d'un diplôme Masters Education Physique à finalité « Entraînement » sont dispensés automatiquement des cours généraux du niveau *Moniteur Sportif Entraîneur (MSEnt.)*.

Ils doivent en faire la demande auprès des services compétents de l'AG Sport selon la procédure explicitée.

Pour toute personne disposant d'un diplôme de bachelier (régent) en Education Physique ou en Masters (Licencié) en Sciences de la Motricité (Education Physique) à finalité « Didactique et pédagogique » ou « autre », une demande « classique » motivée par les documents adhoc doit être opérée auprès des services compétents de l'AG Sport.

**Concrètement : comment faire pour solliciter des dispenses ? :**

Le dossier du demandeur doit être conçu en version informatique téléchargeable et imprimable.

Un envoi par mail ([adeps.coursgeneraux@cfwb.be](mailto:adeps.coursgeneraux@cfwb.be)) est opérée auprès de personne responsable des formations de cadres de l'AG Sport avec, en annexe, le scan des différents documents.

**Concrètement : comment faire pour être dispensé pour d'autres modules/thématiques :**

Pour être dispensée de modules de cours, toute personne disposant d'un diplôme de bachelier (régent) en Education Physique ou en Masters (Licencié) en Sciences de la Motricité (Education Physique) à finalité didactique et pédagogique doit faire sa demande de VAE en suivant la procédure communiquée au point 1.

De plus, toute personne qui est en cours de cursus en Haute Ecole ou à l'Université doit faire sa demande de VAE en suivant la procédure communiquée au point 1.

## **3 Situation pour les étudiants Bacheliers et Masters en Education Physique**

### ***3.1 Moniteur Sportif Initiateur (MSIn.) et Moniteur Sportif Educateur***

Situation particulière des étudiants en éducation physique (bachelier ou master)

**A.** Les élèves /les étudiants inscrits et considérés comme réguliers en 2ème ou 3ème année de bachelier en éducation physique (**étudiant ayant déjà validé 45 crédits ECTS au cours leur 1ère année d'études**), ne sont pas obligés de valider les cours généraux du niveau MS Initiateur avant d'accéder à une formation spécifique d'un opérateur de formation agréé par l'Administration Générale du Sport.

Ces étudiants sont considérés « en cours de formation générale / commune à toutes les disciplines sportives ».

En fin de parcours (diplôme de bachelier obtenu), ces étudiants devront faire valider leur diplôme auprès des services compétents de l'AG Sport et au besoin valider les modules de formation théoriques pour lesquels ils n'auraient pas pu démontrer de valorisation d'acquis via leur parcours de formation en éducation physique (*cf* procédure de demande de dispenses pour les cours généraux).

**B.** Les élèves/les étudiants inscrits et considérés comme réguliers en 1ère année de bachelier (**étudiant n'ayant pas encore validé 45 crédits ECTS**) doivent valider les cours généraux du niveau MS Initiateur avant d'accéder à une formation spécifique d'un opérateur de formation agréé par l'Administration Générale du Sport.

**Concrètement : comment faire pour solliciter des dispenses ? :**

Le dossier du demandeur doit être conçu en version informatique téléchargeable et imprimable.

Un envoi par mail ([adeps.coursgeneraux@cfwb.be](mailto:adeps.coursgeneraux@cfwb.be)) est opéré auprès de personne responsable des formations de cadres de l'AG Sport avec, en annexe, le scan des différents documents.

#### **4 Dispenses possibles pour les personnes ayant réussi les CG Niveau 2.**

Pour toute personne ayant déjà réussi (attestation à la clé) les cours généraux ADEPS de **Niveau 2** :

- **Dispenses octroyées pour le niveau de qualification Moniteur Sportif Initiateur (MSIn.).:**

Thématique 2 : Didactique et Méthodologie

- Module 2 : Ma séance / mon intervention (3 h)

Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

- Module 1 : Un support à l'activité physique : la «machine humaine» (3 h)

**Concrètement : comment faire pour être dispensé automatiquement ? :**

Le dossier du demandeur doit être conçu en version informatique téléchargeable et imprimable.

Un envoi par mail ([adeps.coursgeneraux@cfwb.be](mailto:adeps.coursgeneraux@cfwb.be)) est opéré auprès de personne responsable des formations de cadres de l'AG Sport avec, en annexe, le scan des différents documents (attestation ADEPS) et/ou l'année de réussite de ces cours généraux.

## **Concrètement : comment faire pour être dispensé pour d'autres modules/thématiques ?**

Toute personne qui souhaite une dispense pour d'autres modules/thématiques doit faire sa demande de VAE en suivant la procédure communiquée au point 1.

### ▪ Dispenses octroyées pour le niveau de qualification Moniteur Sportif Educateur (MSEd.) :

Pas de dispense octroyée.

### ▪ Dispenses octroyées pour le niveau de qualification Moniteur Sportif Entraîneur (MSEnt.) :

Pas de dispense octroyée.

## **5 Dispenses possibles pour les personnes ayant réussi les CG Niveau 3.**

Pour toute personne ayant déjà réussi (attestation à la clé) les cours généraux ADEPS de Niveau 3 :

### ▪ Dispenses octroyées pour le niveau de qualification Moniteur Sportif Initiateur (MSIn.) :

#### Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif-

- Module 1 : Ma formation de cadre sportif (1 h)
- Module 2 : Statut social et fiscal du cadre sportif (1 h)
- Module 3 : Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales (1 h)

#### Thématique 2 : Didactique et Méthodologie

- Module 2 : Ma séance / mon intervention (3 h)

#### Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

- Module 1 : Un support à l'activité physique : la «machine humaine» (3 h)
- Module 2 : Recommandations de base pour une bonne pratique (1 h)
- Module 3 : La motivation, l'apprentissage et le jeu (2 h)

## **Concrètement : comment faire pour être dispensé automatiquement ? :**

Le dossier du demandeur doit être conçu en version informatique téléchargeable et imprimable.

Un envoi par mail ([adepts.coursgeneraux@cfwb.be](mailto:adepts.coursgeneraux@cfwb.be)) est opéré auprès de personne responsable des formations de cadres de l'AG Sport avec, en annexe, le scan des différents documents (attestation ADEPS) et/ou l'année de réussite de ces cours généraux.

**Concrètement : comment faire pour être dispensé pour d'autres modules/thématiques :**

De plus, toute personne qui souhaite une dispense pour d'autres modules/thématiques doit faire sa demande de VAE en suivant la procédure communiquée au point 1.

▪ **Dispenses octroyées pour le niveau de qualification Moniteur Sportif Educateur (MSEd.).:**

Pas de dispense octroyée.

▪ **Dispenses octroyées pour le niveau de qualification Moniteur Sportif Entraîneur (MSEnt.).:**

Pas de dispense octroyée.

**6 Les dispenses possibles pour les personnes qui ont été ajournées lors d'éditions d'examens des Cours Généraux ADEPS.**

Voir les conditions particulières en fonction des niveaux des cours généraux figurant au point 7 des cahiers de charges de chaque niveau (7. *CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLOMES (Belgique ou étranger) VAE.*)

**Concrètement : comment faire pour être dispensé automatiquement ? :**

Le dossier du demandeur doit être conçu en version informatique téléchargeable et imprimable.

Un envoi par mail ([adepts.coursgeneraux@cfwb.be](mailto:adepts.coursgeneraux@cfwb.be)) est opéré auprès de personne responsable des formations de cadres de l'AG Sport avec, en annexe, le scan des différents documents (attestation ADEPS) et/ou l'année de réussite de ces cours généraux.

## **7 Dispenses possibles pour les personnes qui possèdent une formation dans le domaine sécuritaire (secourisme,...).**

Peuvent être dispensés de tous ou en partie des modules de secourisme, en thématique 4 des CG, les candidats :

- en possession d'un brevet de secourisme de la Croix-Rouge (recyclé à moins de 2 ans) ;
  - en possession d'un brevet de secourisme en entreprise délivré par un organisme agréé par le Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale (recyclé à moins de 2 ans) ;
  - en possession du brevet de base ou supérieur en sauvetage délivré par l'ADEPS (recyclé à moins de 2 ans) ;
  - en possession d'un diplôme de bachelier ou master en sciences médicales ou paramédicales ;
  - en possession d'un brevet ou diplôme belge ou étranger jugé comme équivalent à un ou plusieurs des titres précédents.
- 
- **Dispenses octroyées pour le niveau de qualification Moniteur Sportif Initiateur (MSIn.).:**

### Thématique 4 : Aspects sécuritaires

- Module 1 : Une pratique en toute sécurité : la prévention (1 h)
  - Module 2 : Une pratique en toute sécurité : les premiers soins (accidents « bénins ») (2 h)
- 
- **Dispenses octroyées pour le niveau de qualification Moniteur Sportif Educateur (MSEd.).:**
    - Module 1 : Les premiers soins et les suites à donner aux accidents "graves" (1h30)
- 
- **Dispenses octroyées pour le niveau de qualification Moniteur Sportif Entraîneur (MSEnt.).:**

Pas de dispense octroyée.

**Concrètement : comment faire pour être dispensé automatiquement ? :**

Le dossier du demandeur doit être conçu en version informatique téléchargeable et imprimable.

Les candidats sont tenus de fournir une copie certifiée conforme de leur brevet ou diplôme, ainsi qu'une éventuelle attestation de recyclage ayant une validité inférieure à 2 années.

Un envoi par mail ([adeps.coursgeneraux@cfwb.be](mailto:adeps.coursgeneraux@cfwb.be)) est opéré auprès de personne responsable des formations de cadres de l'AG Sport avec, en annexe, le scan des différents documents.

## **8 Les dispenses possibles pour les personnes qui ont suivi une formation à vocation managériale (Dirigeant sportif de club, ..)**

Pour les personnes :

- en possession d'un brevet de dirigeant de club ;
  - en possession d'un brevet de Dirigeant Sportif de Fédération ;
  - en possession d'un brevet de Gestionnaire d'Infrastructures sportives.
- 
- **Dispenses octroyées pour le niveau de qualification Moniteur Sportif Initiateur (MSIn.):**

Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif des CG.

- Module 2 : Statut social et fiscal du cadre sportif à vocation pédagogique (1 h)
- 
- **Dispenses octroyées pour le niveau de qualification Moniteur Sportif Educateur (MSEd.) :**

Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif des CG.

- Module 2 : Responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocation pédagogique (1 h)
- 
- **Dispenses octroyées pour le niveau de qualification Moniteur Sportif Entraîneur (MSEnt.):**

Pas de dispense octroyée.

**Concrètement : comment faire pour être dispensé automatiquement ? :**

Le dossier du demandeur doit être conçu en version informatique téléchargeable et imprimable.

Un envoi par mail ([adeps.coursgeneraux@cfwb.be](mailto:adeps.coursgeneraux@cfwb.be)) est opéré auprès de personne responsable des formations de cadres de l'AG Sport avec, en annexe, le scan des différents documents (attestation ADEPS) et/ou l'année de réussite de ces cours généraux.

**Concrètement : comment faire pour être dispensé pour d'autres modules/thématiques :**

Toute personne qui souhaite une dispense pour d'autres modules/thématiques doit faire sa demande de VAE en suivant la procédure communiquée au point 1.

## **9 Les dispenses possibles pour les personnes qui ont suivi et réussi une formation type « cours généraux » via Sport Vlaanderen (ex Bloso).**

Les personnes en possession d'une attestation de réussite de cours généraux délivrée par Sport Vlaanderen doivent actuellement suivre la procédure classique explicitée au point 1.

Des démarches entre administrations sont actuellement à l'étude en vue d'établir des dispenses automatiques en fonction des niveaux de qualification et des parcours de formation.

## **10 Les dispenses possibles pour les personnes qui ont échoué aux évaluations CG ADEPS (MSIn ; MEd ; MTrain.)**

Toute personne qui a été refusée au cours d'une ou de plusieurs sessions d'évaluation des cours généraux (MSIn., MEd., MTrain) peut éventuellement bénéficier de dispenses (non automatiques !) et ce sous certaines conditions préalablement définies.

Un candidat peut bénéficier de dispenses de certains modules à la suite d'un échec global (***il faut au moins 60% au total pondéré pour solliciter une telle demande !!***) lors d'une session d'évaluation antérieure doit en faire la demande auprès des services compétents de l'Administration. Ces dispenses ne sont pas automatiquement attribuées.

Pour les candidats s'inscrivant à une session d'évaluation après avoir obtenu des dispenses, il est impératif afin qu'elles puissent être prises en compte, de les communiquer auprès des services compétents de l'Administration. Cette communication doit se réaliser au moins **15 jours ouvrables avant une édition d'évaluation.**

## **11 Exemples de demandes officielles**

### **Exemple 1 :**

*Bonjour Madame, Monsieur,*

- ***Vous trouverez ci-après toutes mes coordonnées administratives :***

*Vous trouverez en annexe le document type et normalisé et adéquatement complété pour une demande de dispense en bonne et due forme (document téléchargé sur le site [www.sport-adeps.be](http://www.sport-adeps.be) rubrique « Formation Moniteur »).*

*Nom : DUP.....*

*Prénom : Grég.....*

*Adresse : Rue de la Gare, 18 à Code postale 0000 et Commune XYZ*

- **Voici le niveau, les thématiques et les modules qui font l'objet d'une demande de dispense :**

*Je souhaite obtenir des dispenses partielles, voire une dispense totale concernant la formation « Moniteur Sportif Initiateur ».*

*En effet, de nombreux cours suivis lors de mon master en éducation physique semblent avoir abordé les thèmes des différentes thématiques :*

- *Concernant la formation "Législation" : le cours suivant a abordé les différents modules liés à la thématique 1 :*

*LEDPH1048 : Regards juridiques, économiques et institutionnels sur les activités physiques et sportives (3.00 crédits) 14/20 en Bac 13*

- *Concernant la formation premiers soins et prévention : Plusieurs cours m'ont permis de travailler ces thèmes :*

*LIEPR1023 Sauvetage, réanimation et urgence de terrain (4.00 crédits) 14/20 en Bac 13*

*LEDPH 2136 Pathologie du sportif (4.00 crédits) 14/20 en Master 21*

- *Brevet supérieur de Sauvetage Aquatique de l'ADEPS délivré en 2010*
- *Enfin, concernant l'éthique et la déontologie, deux cours ont particulièrement abordés ces thèmes dans mon cursus :*

*LEDPH 2139 Dimension socio-historique et éthique des activités physiques et sportives (4.00 crédits) 14/20 en Master 21*

*LEDPH 2181 Préparation psychologique, communication, éthique et déontologie en sport (4.00 crédits) 14/20 en Master21*

*N'hésitez pas à me demander des compléments d'informations concernant le contenu des cours si vous le souhaitez.*

*J'ai de mon côté pris la connaissance détaillée des différents modules en parcourant les documents se trouvant sur le site de l'Adeps et les thèmes me semblent avoir déjà été abordés dans mes différents cours ci-dessus.*

- **Contenu des formations suivies, résultats et documents officiels**

*En pièces jointes (scans) vous trouverez les relevés officiels de notes de mes 3 années en Education Physique et les contenus de cours (résumés des cours repris sur le site de l'Université).*

*Merci de l'attention que vous porterez à mon dossier,*

*Bien à vous*

## Exemple 2 :

Bonjour Madame, Monsieur,

- **Vous trouverez ci-après toutes mes coordonnées administratives :**

Vous trouverez en annexe le document type et normalisé et adéquatement complété pour une demande de dispense en bonne et due forme (document téléchargé sur le site [www.sport-adepts.be](http://www.sport-adepts.be) rubrique « Formation Moniteur »).

Nom : FRU.....

Prénom : OLI.....

Adresse : Rue de la Gare, 19 à Code postale 0000 et Commune XYZ

- **Voici le niveau, les thématiques et les modules qui font l'objet d'une demande de dispense :**

Thématique 2 : Didactique et Méthodologie

- Module 2 : Ma séance / mon intervention (3 h)

Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

- Module 1 : Un support à l'activité physique : la «machine humaine» (3 h)

En effet, j'ai réussi les cours généraux ADEPS Niveau 2 et je souhaite donc être dispensé de ces modules.

J'ai réussi cette formation en 2010 et l'attestation est en annexe de mail.

Merci de l'attention que vous porterez à mon dossier,

Bien à vous.